

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°15-2022-018

PUBLIÉ LE 11 FÉVRIER 2022

Sommaire

15_DDT - Direction départementale des territoires du Cantal / Environnement

15-2022-02-04-00002 - Arrêté N°2022 041 du 04 février 2022 portant distraction du régime forestier de parcelles de terrain appartenant à la commune de CHAUDES-AIGUES (2 pages)

Page 3

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand /

15-2022-01-28-00002 - ARRÊTÉ RECTORAL DU 28 JANVIER 2022 PORTANT NOMINATION AU CONSEIL DE DISCIPLINE DÉPARTEMENTAL DU CANTAL (1 page)

Page 5

Direction Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations /

15-2022-02-09-00001 - Arrêté n° 22-SPAE-009 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame BASTIDE Liza (2 pages)

Page 6

15-2022-02-04-00001 - Arrêté n°22-SPAE-007 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Martine AUBANTON (2 pages)

Page 8

Préfecture du Cantal / DCLE - Bureau des élections et de la réglementation générale

15-2022-02-09-00002 - AP 2022-215 du 09 février 2022 modifiant l'arrêté n°2021-1130 du 13 août 2021 fixant la liste des bureaux de vote pour le département du Cantal (29 pages)

Page 10

Préfecture du Cantal / DCLE Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

15-2022-02-04-00003 - Arrêté n°2022-152 du 4 février 2022 portant ouverture d'une consultation du public relative au dossier d'Autorisation environnementale Aménagements dans le lit mineur et le lit majeur de l'Alagnon en vue de la protection de la voie ferrée Communes de Bonnac, Celles, Ferrières-Saint-Mary, Joursac, Massiac et Molompize (2 pages)

Page 39

15-2022-02-07-00001 - Arrêté n° 2022-213 du 7 février 2022 modifiant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) (5 pages)

Page 41



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
Des Territoires**

Service Environnement,
Forêt, Risques Naturels

**ARRÊTÉ N°2022 -041 DU 04 FÉVRIER 2022
PORTANT DISTRACTION DU RÉGIME FORESTIER DE PARCELLES DE TERRAIN
APPARTENANT À LA COMMUNE DE CHAUDES-AIGUES**

**Le Préfet du Cantal,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi d'orientation sur la forêt n° 2001-602 du 9 juillet 2001,
Vu les articles L 211-1, L 214-3, R 214-2, R 214-6, R 214-7, R 214-8, D 214-4 du code forestier,
Vu l'arrêté du préfet du Cantal n° 2020-1726 du 29 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Mario CHARRIERE, directeur départemental des territoires du Cantal,
Vu l'arrêté n° 2021-241-DDT du 07 janvier 2022 portant subdélégation de signature de M. Mario CHARRIERE, directeur départemental des territoires du Cantal, à certains de ses collaborateurs,

- VU la délibération du conseil municipal de CHAUDES-AIGUES en date du 10 décembre 2021, sollicitant la distraction du régime forestier de parcelles boisées,
- VU l'avis favorable de l'ONF,
- VU l'avis favorable du directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1^{er} -

Sont distraites du régime forestier les parcelles de terrain désignées dans le tableau ci-après :

Personne morale propriétaire	Territoire communal	Indications cadastrales			Contenance cadastrale de la parcelle	Surface à distraire du régime forestier
		Section	N° de la parcelle	Lieu-dit		
Commune de CHAUDES AIGUES	CHAUDES AIGUES	G	110	Sansard	0,1214	0,1079
		G	579	Lot la Croix de Sansard	12,0719	0,0882
		G	109	Sansard	1,3878	0,1859
TOTAL					0,3820	

La surface totale de la forêt communale de CHAUDES-AIGUES est par conséquent arrêtée à : 39,6773 ha.

Article 2 -

Cet arrêté peut être contesté en déposant un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication complète. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Un recours gracieux peut également être déposé auprès du préfet du Cantal. Ce dernier recours est interruptif du délai de recours contentieux, lorsqu'il est déposé dans les deux mois suivant la publication complète du présent arrêté.

22 RUE DU 139ème RI
BP 10414
15 004 AURILLAC cedex
Tél. : 04 71 46 23 00
Site internet : www.cantal.gouv.fr

Article 3 -

Le secrétaire général de la préfecture du Cantal, Monsieur le Maire de la commune de CHAUDES-AIGUES, le directeur territorial de l'Office National des Forêts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune de CHAUDES-AIGUES et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal.

Le préfet du Cantal,
Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires
et par subdélégation,
Le chef de l'unité forêt,

Signé

Jean-François GARSAULT



**ARRÊTÉ RECTORAL DU 28 JANVIER 2022 PORTANT NOMINATION
AU CONSEIL DE DISCIPLINE DÉPARTEMENTAL DU
CANTAL**

Réf. : n°29/BT

Le Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand,

Vu le Code de l'Education, notamment les articles R511-44 et suivants

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés, pour un an, membres du conseil de discipline départemental du Cantal :

- Madame Marilyne LUTIC, Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Education nationale du Cantal, Présidente ou son représentant qu'elle désignera
- Monsieur Serge VIGNAUD, Proviseur du lycée Emile Duclaux à Aurillac
- Madame Corinne NAVARO, Principale du collège La Jordanne à Aurillac
- Madame Sylvie FONTANEL, Professeur au lycée Monnet-Mermoz à Aurillac
- Madame Marie ACOSTA, Professeur au collège Jules Ferry à Aurillac
- Madame Geneviève ROLLAND, personnel ATSS au lycée professionnel Raymond Cortat à Aurillac
- Madame Véronique MALLEVIALLE, Conseillère principale d'éducation au lycée Monnet-Mermoz à Aurillac
- Madame Julie BOUTHIER, représentant les parents d'élèves
- Monsieur Matthieu PIGANIOL, représentant les parents d'élèves
- Madame Julie ALCAIDE, représentant les élèves, élève à l'E.R.E.A. Albert Monier à Aurillac
- Madame Léa LAVAL, représentant les élèves, élève au collège La Ponétie à Aurillac

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cantal.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 janvier 2022

Le Recteur d'académie

SIGNÉ

Karim BENMILOUD

Arrêté n° 22-SPAE-009

attribuant l'habilitation sanitaire à Madame BASTIDE Liza

Le Préfet du Cantal,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33,

VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980 et le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux,

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43,

VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 20 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Serge CASTEL en qualité de Préfet du Cantal,

VU l'arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 18 décembre 2019 nommant Monsieur Régis GRIMAL, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cantal,

VU l'arrêté n° 2021-0358 du 26 mars 2021 portant organisation de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cantal,

VU l'arrêté n° 2021-0369 du 30 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Régis GRIMAL, Directeur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cantal,

VU l'arrêté n° 21-DIR-007 du 1^{er} avril 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Régis GRIMAL, Directeur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cantal, à certains de ses collaborateurs,

VU la demande présentée par Madame BASTIDE Liza né(e) le 22/06/1990 à Alès(30) et domiciliée professionnellement à Chez de Carry 15190 CONDAT,

Considérant que Madame BASTIDE Liza remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire,

SUR proposition du directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cantal

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame BASTIDE Liza, docteur vétérinaire administrativement domicilié à Chez de Carry 15190 CONDAT.

L'arrêté préfectoral n° 07-2019-10-15-001 du 15/10/2019, délivré à Madame BASTIDE Liza dans le département de la l'Ardèche est abrogé.

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de son domicile professionnel administratif, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12 du code susvisé.

Article 3

Madame BASTIDE Liza s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Madame BASTIDE Liza pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6

Toute décision relative à ce dossier peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Cantal, d'un recours hiérarchique auprès du ministère concerné, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site internet www.telerecours.fr

Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Cantal, Monsieur le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cantal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

A AURILLAC, le 9 février 2022

Le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations du Cantal,

par délégation,
la Directrice Adjointe,

Signé
Florence COTTAIS

Arrêté n°22-SPAE-007

attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Martine AUBANTON

Le Préfet du Cantal, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33,

VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980 et le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux,

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43,

VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 20 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Serge CASTEL en qualité de Préfet du Cantal,

VU l'arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

VU l'arrêté du Premier Ministre du 22 mars 2021 nommant Monsieur Régis GRIMAL, Directeur Départemental de la Direction Départementale de l'Emploi, du travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cantal ;

VU l'arrêté n° 2021-0358 du 26 mars 2021 portant organisation de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cantal,

VU l'arrêté n° 2021-0369 du 30 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Régis GRIMAL, Directeur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cantal,

VU l'arrêté n° 21-DIR-007 du 1^{er} avril 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Régis GRIMAL, Directeur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cantal, à certains de ses collaborateurs,

VU la demande présentée par Madame Martine AUBANTON né(e) le 31/01/1996 et domicilié(e) administrativement au Biats 81500 Lacougotte-Cadoul

,

Considérant que Madame Martine AUBANTON remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire,

SUR proposition du Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cantal.

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame Martine AUBANTON, docteur vétérinaire professionnellement domicilié à la clinique vétérinaire des Mazets 1 route de Saussac 15400 Riom es Montagnes.

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de son domicile professionnel administratif, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12 du code susvisé.

Article 3

Madame Martine AUBANTON s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Madame Martine AUBANTON pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6

La présente décision ne peut être déférée qu'auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur. Ce délai commence à courir le jour où la présente décision a été notifiée. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Cantal, Monsieur le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

A AURILLAC, le 4 février 2022

LE PREFET

Le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations du Cantal,
par délégation,
la Directrice Adjointe,
Signé

Florence COTTAIS

1, rue de l'Olmet - Porte B
BP 50 739
15007 AURILLAC CEDEX
Tél : 04 63 27 32 00 Site internet : www.cantal.gouv.fr



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la
Légalité et de l'Environnement**

Arrêté n°2022 – 215 du 09 février 2022
modifiant l'arrêté n°2021-1130 du 13 août 2021
fixant la liste des bureaux de vote pour l'ensemble du département du Cantal

Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment son article R.40,

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Serge CASTEL, Préfet du Cantal,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-1130 du 13 août 2021 fixant la liste des bureaux de vote du département du Cantal à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-2017 du 23 décembre 2021 modifiant l'arrêté n°2021-1130 du 13 août 2021,

Vu la circulaire préfectorale du 21 juillet 2021 relative à la modification éventuelle des bureaux de vote et des emplacements réservés à l'affichage électoral,

Vu la demande de la mairie de Saint-Etienne de Mours du 26 janvier sollicitant le déplacement du bureau de vote de la commune,

Considérant que l'arrêté préfectoral n° 2021-2017 du 23 décembre 2021 comporte une erreur matérielle,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Cantal,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : La liste modifiée des bureaux de vote fixée pour l'ensemble du département du Cantal figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Tels qu'ils sont ainsi fixés, les bureaux de vote des communes du département serviront pour toute élection ayant lieu dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral n° 2021-2017 du 23 décembre 2021 modifiant l'arrêté n°2021-1130 du 13 août 2021 fixant la liste des bureaux de vote pour l'ensemble du département du Cantal est abrogé.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Cantal, les sous-préfets de Mauriac et de Saint-Flour et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général

Signé

Wahid FERCHICHE

2 Cours Monthyon
15 000 AURILLAC
Tél. : 04 71 46 23 00
Site internet : www.cantal.gouv.fr

LISTE DES BUREAUX DE VOTE DU DEPARTEMENT DU CANTAL

Annexe à l'arrêté préfectoral n°2022 – 215 du 09/02/2022

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
ALBEPierre-BREDONS	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie		15300	Albepierre-Bredons	Territoire communal
ALLANCHE	St-Flour	02	07-Murat	1	Maison des services	19 rue des Forgerons - 1 ^{er} étage	15160	Allanche	Territoire communal
ALLEUZE	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie	La Barge	15100	Alleuze	Territoire communal
ALLY	Mauriac	02	05-Mauriac	1*	Mairie d'Ally	Route de Mauriac	15700	Ally	Commune associée d'Ally
ALLY	Mauriac	02	05-Mauriac	2	Mairie de Drignac	Le bourg	15700	Ally	Commune associée de Drignac
ANDELAT	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie	Le bourg	15100	Andelat	Territoire communal
ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie		15100	Anglards-de-Saint-Flour	Territoire communal
ANGLARDS-DE-SALERS	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Mairie		15380	Anglards-de-Salers	Territoire communal
ANTERRIEUX	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie		15110	Anterrieux	Territoire communal
ANTIGNAC	Mauriac	02	15-Ydes	1	Mairie	19 rue Paul Antoine Mirande	15240	Antignac	Territoire communal
APCHON	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Salle polyvalente		15400	Apchon	Territoire communal
ARCHES	Mauriac	02	15-Ydes	1	Salle communale		15200	Arches	Territoire communal
ARNAC	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie	40 rue Saint-Laurent	15150	Arnac	Territoire communal
ARPAJON-SUR-CERE	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	1*	Mairie	Place de la République	15130	Arpajon-sur-Cère	Allée Jean Jacques Simmler Avenue Jean Jaurès Avenue Milhaud Chemin de Barrière Cité du Champ de Foire Cité du Mamou Cité du Puy Gioli Cité Jules Ferry Impasse Jean Jaurès Impasse Ramond Les Collines Place de la République Place du Foirail Route de Vaur P.N. 169 Rue André Moulène Rue Dautzier Rue de la Cité Rue de la Cure Rue de la Montade Rue de la Sablière Rue de Salers Rue de Verdun Rue du 11 novembre Rue du 8 mai Rue du Careyrat Rue du Chauffour Rue du Lavoir Rue du Mont Mouchet Rue du Puy de Vaur Rue du Vieux Moulin Rue Eugène Cambourieu Rue Félix Ramond Rue Goby Rue Marc Seguin Vaur

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
ARPAJON-SUR-CERE	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	2	La Vidalie urbain	360 avenue Jean Ferrat	15130	Arpajon-sur-Cère	Avenue Leclerc Chemin de Lolier Chemin de Merigot Chemin du Douarat Esmolès Chemin du Puy Gioli Cité Emile Borel Lolier Cité Georges Charpak Cité Sophie Berthelot Cité Emile Borel Impasse Commandant Cousteau Lolier La Gare Lavergne Limagne Grande Lotissement Henri Matisse Lotissement Le Coustalou Esmolès Lotissement les Terrasses de la Cère Place de l'Église Place Louis Pasteur Lolier Pré de Gane Route d'Esmolès Route de Labrousse Rue de Conques Rue de l'Égalité Rue de la Mairie Rue du Four à Chaux Rue Jean Rostand Esmolès Rue Jean Toyre Rue Marie Curie Lolier Square Brahms les Courcières Square Claude Bernard Esmolès Square Emile Duclaux Esmolès Square Frédéric Chopin les Courcières Square Hector Berlioz les Courcières Square Henri Mondor Esmolès Square J. Offenbach les Courcières Square Jean Sébastien Bac les Courcières Square Maurice Ravel les Courcières Square Mozart les Courcières Square Paul Langevin Esmolès Square Richard Wagner les Courcières Square Vivaldi les Courcières

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
ARPAJON-SUR-CERE	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	3	La Vidalie rural	360 avenue Jean Ferrat	15130	Arpajon-sur-Cère	Allée de la Plantelière la Pépinière - Allée du Sal Avenue Jean Ferrat Chemin de Bellevue le Montal Chemin de Brouzadet Chemin de Cantournet Chemin de la Besque Lentat Chemin de la Prairie – Le Sal Chemin de la Scierie Chemin de Labouygues Chemin de Lacamp Combelles Chemin de Madelbos Chemin de Plainadiou Chemin de Redon Chemin des Garroustes Chemin des Granges Chemin des Hirondelles Combelles Chemin des Lattes Lentat Chemin du Bandoux Couffins Chemin du Champ Grand Puy Blanc Chemin du Lavoir Couffins Chemin du Pont Couffins Chemin du Puy Imbert Cité du Pont Cte Empeyrolo la Pépinière Hameau d'Entourde Hameau de Boussac Hameau de Brouzac Hameau de Cabrespine Hameau de Combelles Hameau de la Paretoune Hameau de Méreaux Hameau de Santou Hameau de Toulès Hameau des Quatre Routes Hameau du Croizet Hameau du Puy Blanc Impasse de la Source Carsac Impasse des Buissons Lapeyrusse Impasse des Geais la Pépinière Impasse des Granges Impasse des Hêtres Labouygue Basse Impasse des Mésanges la Pépinière Impasse du Sal Vermejo de Prunet Le Bout des Bex Le Cambon - Le Four des Granges Le Montal Le Rucher des Granges Les Granges Hautes Les Roques Route Labrousse Route d'Aumont Lentat Route de la Garroustelle Route de la Vallée Couffins Route de Labrousse Route de Malaude Lentat Route de Roannes Senilhes Bas Route des Chataigniers Route du Midi Rue de Clausade Lapeyrusse Rue des Cerisiers Carsac Rue des Frênes le Bout des Bex Rue des Houx Carsac Rue des Ormeaux le Bout des Bex Rue des Thuyas la Pépinière Rue du Four à Pain Imbert Rue Léo Ferré

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
ARPAJON-SUR-CERE	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	4	Ecole de Crespiat	440 route de Crespiat	15130	Arpajon-sur-Cère	Aire des Dinandiers Allée de Conros Allée du Château Chemin d'Immarion Chemin de la Montagne Chemin des Baudières Chemin du Bos Chemin du Bousquet Chemin du Gué Chemin du Pré de Magne Cité des Sablons Crespiat Gagnac Hameau des Planières Impasse de l'Ort Impasse des Baudières Impasse des Boscas Impasse des Charmilles Impasse des Lilas La Sablière Sud Le Bois de Corail Le Bousquet Le Fanga Crespiat Le Vert Les Hauts d'Immarion Les Noisetiers Les Primevères Lieu-dit les Martres Lotissement d'Immarion Lotissement les Coquelicots Lotissement du Castel Cre Lotissement les Alizés Lotissement les Aygades Lotissement les Baysses Lotissement les Bleuets Lotissement les Pissades Lotissement les Rochers Lotissement les Violettes Milly Crespiat Poste restante Route de Cabrières Route de Crespiat Route de Milly Route des chênes

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
ARPAJON-SUR-CERE	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	5	Carbonat	15 rue A. Dusserre	15130	Cité Jean Moulin	Rue des Pradels Rue Jean Toyre Lotissement les Hélianthes Rue Dusserre Rue des Crozes Cité Jean Moulin Allée du Couderc Cité du Cayla Chemin des Rives Allée des Deux Monts Allée du Castel des Camps Route de Vezac Roquetorte Place de la Roquetorte Chemin de Parrot Cité Belle Etoile Rue du Planestiou Rue H Dejou Rue du 19 mars Les Sables Allée des Tilleuls Roquetorte Chemin des Prés Beza Cte du Clos Vert Cte de Pléau Impasse des Genêts Cols Rue du Capitaine Manhes Impasse des Myrtilles Lotissement de Cols Carbo Impasse des Gentianes Lotissement l'Espinassette Chemin de Revel Impasse Lucie Aubrac Impasse Stéphane Hessel Chemin du Bois de Limagne Rue du Commandant Lepourcelet Impasse des Bruyères Rue Bernard Dejou Roquetorte Chemin des Costes Impasse de l'Ancien Four Impasse des Sapins Carbonat Chemin de Carbonat La Ganotte
AURIAC-L'EGLISE	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie		15500	Aurillac-l'Église	Territoire communal

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
AURILLAC	Aurillac	01	02-Aurillac 1	1	Les Enfants Terribles	Route de Collet	15000	Aurillac	Anjoiny Rue d'Anjony Chemin d'Antuejoul Aron Belbex Route de Belbex (nombres pairs) Route de Belbex (nombres impairs, 1 à 43) Bois de Conthe – Chemin Bois de Conthe Boudieu – rue du Boudieu – Boudieu Bas Breisse Rue Charles Dullin Route du Collet Rue de Comblat Avenue de Conthe Rue de Cropières Rue Django Reinhardt Rue du Donjon Rue Elsa Triolet Impasse Elsa Triolet Guerguet Rue Jean-Paul Sartre Rue Jean Vilar Avenue de Julien L'Hermitage Rue de la Fromenthal La Sablière Les Hauts de Belbex Les Quatre Chemins Rue Louis Juvet Impasse Louise Labe Rue Paul Valéry Impasse Paul Valéry Rue de Pesteils Impasse de Pesteils Place de Belbex Rue des Remparts Chemin des Remparts Rue Simone de Beauvoir Rue de Val Rue Pablo Neruda (1 à 45) Rue de Conros

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
AURILLAC	Aurillac		02-Aurillac 1	2	École de Belbex	Rue Pablo Neruda	15000	Aurillac	Rue Ampère Rue Arletty Rue Arthur Rimbaud Rue Bernard Palissy Rue Blaise Cendrars Rue Boris Vian Rue Charles Trenet Rue Clément Marot Impasse Clément Marot Rue Cugnot Rue Denis Papin Rue G. Apollinaire Rue Gutenberg Îlot Marcel Carné Rue des Iris Rue Jacquart Rue Jacques Prévert Rue Jean Gabin Rue Jules Supervielle Rue du Languedoc Lescudillier Rue Louis Aragon Impasse Louis Aragon Rue des Lys Rue Max Jacob Rue Pablo Neruda Impasse Pablo Neruda Rue Paul Eluard Rue Paul Fort Rue Paul Verlaine Rue du Quercy Rue Raymond Queneau Impasse Raymond Queneau Rue Robert Desnos Rue des Roses Rue du Rouergue Rue du Roussillon Rue Simone de Beauvoir Impasse Simone de Beauvoir Rue Yves Montand Avenue Charles de Gaulle (nombres impairs)

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
AURILLAC	Aurillac		02-Aurillac 1	3	École maternelle de Tivoli	13 avenue de Tivoli	15000	Aurillac	Avenue du Cdt Monraisse (nombres pairs) Avenue du Cdt Monraisse (nombres impairs, 33 à 999) Cité de la Montade Rue du Docteur Civiale Rue du Docteur E. Roux Rue de Firminy Institut Saint-Joseph Tivoli Julien Rue de l'Elancèze L'Hyppodrome Rue de l'Usclade Rue de la Montade Boulevard de Lescudillier Rue du Lioran Rue du Marechal Ney Rue Piganiol de la Force Rue du Puy Griou Rue du Puy Violent Résidence d'Auteuil Résidence des Bars Résidence Tivoli Rue Robert Garric Rue Roche Taillade Avenue du Tivoli Village des Haras Avenue Charles de Gaulle Avenue du Plomb du Cantal (nombres pairs) Avenue de Tronquières (nombres impairs) Tronquières (côté gauche) Chemin de Berthou (nombres pairs) Avenue des Prades (nombres pairs, 0 à 28) Avenue des Prades (nombres impairs, 1 à 29) Boulevard de Verdun (nombres impairs)

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
AURILLAC	Aurillac		02-Aurillac 1	4	École maternelle de Canteloube	26 rue Pierre Crémont	15000	Aurillac	Rue Abbé de Pradt Rue Abbé Grégoire Rue Albert Roussel Impasse d'Alembert Rue Jean-Charles Alphand Rue Bataillouze Rue Blaise Pascal Impasse Blaise Pascal Chemin du Bousquet (nombres pairs) Rue Camille Flammarion Rue Carnot Rue du Chavaroche Rue Claude Debussy Rue Condorcet Rue Emmanuel Chabrier Rue Francis Poulenc Rue Gabriel Faure Chemin de Garric Impasse du Garric Avenue du Garric Rue Georges Bizet Rue Hector Berlioz Impasse Jean Rostand Rue Jean Ph. Rameau Rue Jean Sébastien Bach Rue Lavoisier Rue Léon Blum (nombres impairs) Rue Léon Blum (nombres pairs, 88 à 998) Rue Monge Rue Perdiguier Rue Pierre Crémont Rue Pierre Degeyter Impasse Pierre Degeyter Rue du Puy Mary Rue du Roc des Ombres Rue Benjamin Franklin Rue Jean Rostand Rue Olivier de Serres Rue Sophie Germain Rue Voltaire Rue Wolfgang Mozart Avenue du Cdt Monraisse (nombres impairs) Avenue du Plomb du Cantal (nombres impairs) Avenue de Tronquières (nombres pairs) Tronquières (côté droit) Rue Georges Clemenceau (nombres pairs, 2 à 30) Rue Maurice Ravel (nombres impairs, 13 à 999) Rue de Baradel (nombres impairs) Chemin du Bousquet (nombres impairs, 1 à 17)

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
AURILLAC	Aurillac		03-Aurillac 2	5	École maternelle Paul Doumer	95 avenue de la République	15000	Aurillac	Rue du Carmel Rue Caylus Rue Cazaud Rue Charles Gide Rue du Docteur F. Fesq Rue du Docteur Mallet Rue Emile Zola Rue Ferdinand Buisson Rue du Général Destaing Avenue du Général Milhaud Rue Jeanne de la Treilhe Rue Jean Herault Rue de la Gare Rue du Mont Mouchet Place Pierre Semard Avenue des Pupilles (0 à 33) Impasse du Docteur Mallet Rue Lescure Avenue du 4 septembre (nombres impairs, 27 à 999) Avenue du 4 septembre (nombres pairs, 36 à 998) Rue de Bel Air (nombres impairs) Rue Raymond Bastid (nombres impairs) Rue des Carmes (nombres pairs, 0 à 58) Rue des Carmes (nombres impairs, 1 à 39) Avenue de la République (nombres pairs, 0 à 74) Avenue de la République (nombres impairs, 1 à 79) Boulevard Louis Dauzier (nombres impairs, 1 au 15)
AURILLAC	Aurillac		03-Aurillac 2	6	École de la Jordanne	11 rue de la Jordanne	15000	Aurillac	Rue Salvador Allende Rue du Bar Rue des Camisières Rue du Cayla Rue Cinq Arbres Cité Pont de la Pierre Rue du Coq Vert Rue du Couchant Rue Delolm de Lalaubie Rue Henry Dunant Rue Jean de Bonnefont Rue de la Jordanne (nombres pairs) Rue des Malaudes Rue Meallet de Cours Rue du Midi Rue Pierre Jacoby Avenue des Pupilles (34 à 999) Résidence Berthou Chemin de Berthou (nombres impairs) Rue Robert d'Humières Rue des Camisières (12 à 12) Rue du Cayla (39 à 39) Avenue des Volontaires de 1792 Avenue des Prades (nombres pairs, 30 à 998) Avenue des Prades (nombres impairs, 31 à 999) Rue Paul Doumer (nombres pairs, 0 à 58) Rue Paul Doumer (nombres impairs, 1 à 61) Rue de la Jordanne

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
AURILLAC	Aurillac		03-Aurillac 2	7	Marmiers – Espace Vicacité	Rue Georges Clemenceau	15000	Aurillac	Boulevard de Canteloube Canteloube Centre Commercial de Marmiers Cité Canteloube Rue du Goul Rue de l'Allagnon Rue de l'Auze Rue de la Bertrande Rue de la Cère Rue de la Doire Rue de la Maronne Rue de la Santoire Rue de la Sumène Rue de la Truyère Rue du Mars Rue Maurice Ravel (nombres pairs) Rue Raymond Cortat Résidence Lacan Résidence Plein Soleil Rue Victor Jara Rue Georges Clemenceau (nombres pairs, 32 à 998) Rue Léon Blum (nombres pairs, 2 à 86) Rue Maurice Ravel (nombres impairs, 1 à 11) Rue de Marmiesse (nombres impairs)
AURILLAC	Aurillac		03-Aurillac 2	8	Maison de Quartier de Brouzac	70 avenue du Général Leclerc	15000	Aurillac	Rue du 11 novembre Rue A. Bancharel Impasse de Baradel Cité de Brouzac Collège La Ponétie Rue du Docteur E. Puech Rue du Docteur Patrick Beraud Rue Félix Daguerre Ferme de Marmiers Rue de Fraissy Impasse de Fraissy Rue des Frères Lumière Rue Gabriel Desprat Avenue du Général Leclerc Allée Georges Pompidou Rue Gustave Eiffel Rue de l'Yser Chemin de la Ponétie Rue de la Ponétie Rue de la Somme Rue de Lalue Rue Louise Michel Rue Marie Marvingt Rue Nicephore Niepce Rue de Sistrières Soulery Boulevard de Verdun (nombres pairs) Chemin du Bousquet (nombres impairs, 19 à 999) Rue de Baradel (nombres pairs) Rue de Marmiesse (nombres pairs)

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
AURILLAC	Aurillac		03-Aurillac 2	9	Le Vialenc – Campus CCI	17 boulevard du Vialenc	15000	Aurillac	Impasse des Aulnes Rue des Chênes Cité du Parc Rue Croix Vialenc Rue Charles Darwin Rue F. Garcia Lorca Rue François Maynard Rue François Villon Impasse des Frênes Impasse G. Brassens Rue Gérard de Nerval Rue H. de Parieu Rue des Hêtres Impasse de la Ferraudie Rue Jean Moulin Rue Joachim du Bellay Rue Joseph Cabanes Rue de la Ferraudie Avenue de la Liberté Rue Laparra de Fieux Rue Loucheur (0 à 7) Rue Loucheur nombre (impairs, 9 à 999) Rue Gaston Maumy Rue Théodore Monod Rue Pierre Rigal Rue Charles Baudelaire Rue Edmond Michelet Rue Georges Brassens Rue Pierre de Ronsard Allée des Tilleuls Boulevard du Vialenc Allée du Vialenc Route de Belbex (nombres impairs) Avenue du 4 septembre (nombres pairs, 0 à 34) Avenue du 4 septembre (nombres impairs, 1 à 25) Rue de Bel Air (nombres pairs) Rue Raymond Bastid (nombres pairs) Rue du Docteur Michel Rue Louis Dauzier (nombres pairs, 0 à 74) Rue Ribot Rue Jean Bouin Rue Pierre de Coubertin Rue Yves du Manoir
AURILLAC	Aurillac		03-Aurillac 2	10	Centre Pierre Mendès France	Rue des Carmes	15000	Aurillac	Rue du 139 ^e Régiment d'Infanterie Rue du 14 juillet Rue Alexandre Pinard Rue Beauclair Rue du Capitaine Manhès Rue Edouard Herriot Rue Eloy Chapsal Rue du Frère Amance Rue Guy de Veyre Rue Jean Baptiste Rames Rue Jules Ferry Impasse Jules Ferry Place de la Paix Rue Marie Maurel Rue Pasteur Rue Pierre Fortet Rue du Pont d'Aliès Avenue du Professeur H. Mondror Rue des Frères Amances Place du Square (7 à 16) Rue des Carmes (nombres impairs, 41 à 999) Rue des Carmes (nombres pairs, 60 à 998) Avenue de la République (nombres pairs, 76 à 998) Avenue de la République (nombres impairs, 81 à 999) Boulevard Louis Dauzier (nombres impairs, 17 à 999) Rue Paul Doumer (nombres pairs, 60 à 998) Rue Paul Doumer (nombres impairs, 63 à 999) Boulevard Eugène Lintilhac (nombres pairs) Avenue Gambetta (nombres impairs) Rue du Président Delzons (nombres pairs) Cité Clair Vivre (nombres pairs, 34 à 998) Rue Pierre Marty (5 à 999)

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
AURILLAC	Aurillac		04-Aurillac 3	11	École maternelle des Alouettes	Rue de la Planèze	15000	Aurillac	Rue des Alouettes Place d'Aurinques (5 à 9) Rue du Carladès Rue du Cézallier Chemin de la Martinie Chemin du Cimetière Cité Pierre Terrisse Rue des Combattants Volontaires Côte de Lascanaux Cueilhes Impasse E. Lintilhac Boulevard Eugène Lintilhac (nombres impairs) Rue Edouard Marty Escanis Rue Fernand Léger Rue Georges Braque Rue H. Matisse Rue Joan Miro Rue de l'Artense Rue de l'Ilzsch Rue de la Châtaigneraie La Combe Sourde Rue de la Margeride Rue de la Planèze Rue de Lascanaux Lascanaux (côté droit et côté gauche) Lotissement Plaines Couderqueiro Impasse Louis Dauzier Rue Marie Landes Les Marnières Rue Pablo Picasso Impasse Pablo Picasso Passage Robert de la Vaissière Rue R. de la Vaissière Impasse R. du Rocher Rue Gandilhon Gens d'Armes Résidence Aurinques Versailles Rue du Rocher Rue Lionel Terray Rue du Veinazes Rue de Versailles Impasse de Versailles Rue Loucheur (nombres pairs, 8 à 998) Boulevard Louis Dauzier (nombres pairs, 76 à 998) Boulevard Antony Joly (nombres pairs, 64 à 998) Boulevard Antony Joly (nombres impairs, 79 à 999)

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV		Périmètre géographique
AURILLAC	Aurillac		04-Aurillac 3	12*	Hôtel de Ville	1 place de l'Hôtel de Ville	15000 Aurillac	Rue Arbre Croumaly Rue Arsène Vermeuouze Boulevard d'Aurinques Place d'Aurinques (1 à 4) Place d'Aurinques (10 à 999) Rue Baldeyrou Rue Château Saint-Etienne Château Saint-Etienne Place Saint-Etienne (nombres pairs) Cour de Noailles Cours Monthyon (du 18 au 22) Rue du Crucifix Rue du Danemark Rue Emile Duclaux Rue des Fargues Rue des Forgerons Rue des Frères Charmes Boulevard des Hortes Rue JB Champeil Rue de l'Ecole Normale Rue de l'Egalité Place de l'Hôtel de Ville Passage de la Barbantelle Rue de la Bride Rue de la Coste Rue Louis Debrons Mairie Rue Marcenague Rue Marchande Rue de Noailles Rue des Orfèvres Rue du Prince Rue du Rieu Rue du Roc Castanet Rue de la Coste (11 à 27) Rue des Frères Impasse Rue L. Debrons Rue du Salut Place du Square (1 à 6) Place du Square (17 à 999) Rue Victor Hugo Avenue Gambetta (nombres pairs) Rue du Président Delzons (nombres impairs) Boulevard Antony Joly (nombres pairs, 0 à 62) Boulevard Antony Joly (nombres impairs, 1 à 77) Rue du Collège (nombres impairs, 11 à 999) Rue du Consulat (nombres pairs, 2 à 998)

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
AURILLAC	Aurillac		04-Aurillac 3	13	École d'Application	École des Frères Delmas – 7 rue des Frères Delmas	15000	Aurillac	Avenue Aristide Briand Chemin du Barra Barra Impasse du Barra Place de la Bienfaisance Rue du Buis Place du Buis Place du Champ de Foire Rue Chazerat Cité Clair Vivre (nombres impairs) Cité Clair Vivre (nombres pairs, 0 à 32) Cité de la Jordanne Place Claude Erignac Coissy (côté droit et côté gauche) Rue du Collège (nombres pairs) Cours d'Angoulême Cours Monthyon Rue des Dames Rue du Faubourg du Buis Rue Fontaine de l'Aumone Rue des Frères Delmas Rue Furcy Gronier Avenue Georges Pompidou Impasse Aristide Briand Impasse Pont Bourbon Rue JB Coffinhal La Condamine Rue du Monastère Chemin de Morou Place du Pape Gerbert Rue du Perigord Boulevard du Pont Rouge Allée des Prés du Barra Rue du Puy Courmy Résidence les Tilleuls Résidence Puy Courmy Place Saint-Géraud Rue Saint-Jacques Rue Sainte-Anne Impasse Sourmiac Place du Square de Vic Rue Transparots Vayrac Veyraguet Rue Pierre Marty (1 à 5) Rue du Collège (nombres impairs, 1 à 9) Rue du Consulat (nombres impairs, 1 à 999) Place Saint Etienne (nombres impairs) Boulevard du Pavatou (nombres impairs)

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV		Périmètre géographique
AURILLAC	Aurillac		04-Aurillac 3	14	Maison du Cap Blanc	10 rue du Docteur Chibret	15000 Aurillac	Braqueville Cantuel Place du Cap Blanc Caussac Rue des Combattants Volontaires de moins de 20 ans Les Combes Conthe Côte de Reyne Route des Crêtes Avenue du Docteur J. Chanal Route de Done Rue Etienne Marcenac Fabregues Rue Frédéric Mistral Gazard Le Grangeou Granjou Rue du Gué Bouliaga Hameau de Limagne Impasse de Limagne Rue Jacques Duclaux Rue Jean Abadie Impasse de l'Adret La Borie Basse La Canterole La Moissetie Chemin de la Moissetie Impasse de la Moissetie Rue de la Moissetie Le Croizet Le Menu Le Montayoux Les Plots – Route des Crêtes Limagne Rue de Limagne Lotissement du Gué Bouliaga Rue Louis Delhostal Rue Louis Farges Massigoux Montée de Limagne Montée du Ventarel Montroucou Morou Noalhac Rue du Patural Impasse du Patural Rue Pierre Louvegnez Impasse Pierre Louvegnez Rue Pierre Moussarie Résidence Paul Delpuech Impasse de Reyne Rond Point Cimetière Rue Sabatière Rue de Salers Toulousette Impasse du Ventarel Verniols Route de Verniols Rue Alphonse Vinatie Avenue Jean Baptiste Veyre (nombres pairs, 0 à 72) Avenue Jean Baptiste Veyre (nombres impairs, 1 à 45) Boulevard Jean Jaurès (nombres impairs, 1 à 77)

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
AURILLAC	Aurillac		04-Aurillac 3	15	C.O.S. - Comité des Oeuvres Sociales du Pays Vert	18 rue Louis Farges	15000	Aurillac	Rue du Baron Perret Impasse Jean Jaurès Boulevard Jean Jaurès (nombres impairs, 79 à 999) Rue du Bois de la Fage Cité de Limagne Chemin Côte Blanche Chemin Côte du Buis Rue du Docteur Chibret Avenue de Done Rue des Frères Géraud Rue Henri Delmont Boulevard Jean Jaurès Rue Jean Mermoz Rue de la Côte Blanche Rue de la Libération Rue Louis Farges Rue Marcellin Boule Chemin de Patay Patay Rue du Pré Mongeal Résidence Mple de Limagne Roussy Chemin de Roussy Rue des Visitandines Boulevard du Pavatou (nombres pairs) Avenue Jean Baptiste Veyre (nombres impairs, 47 à 999) Avenue Jean Baptiste Veyre (nombres pairs, 74 à 998)
AUZERS	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Salle polyvalente	Le Bourg	15240	Auzers	Territoire communal
AYRENS	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie (salle du conseil)	Place du Duc de la salle Rochemaure	15250	Ayrens	Territoire communal
BADAILHAC	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie		15800	Badailhac	Territoire communal
BARRIAC-LES-BOSQUETS	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Mairie		15700	Barriac-les-Bosquets	Territoire communal
BASSIGNAC	Mauriac	02	15-Ydes	1	Mairie		15240	Bassignac	Territoire communal
BEAULIEU	Mauriac	02	15-Ydes	1	Mairie	Le Bourg	15270	Beaulieu	Territoire communal
BESSE	Aurillac	01	08-Naucelles	1	Salle des Fêtes	3 rue Croix du Ciel	15140	Besse	Territoire communal
BOISSET	Aurillac	01	06-Maurs	1	Mairie		15600	Boisset	Territoire communal
BONNAC	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie		15500	Bonnac	Territoire communal
BRAGEAC	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Mairie	Le bourg	15700	Brageac	Territoire communal
BREZONS	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Mairie		15230	Brezons	Territoire communal
CARLAT	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie		15130	Carlat	Territoire communal
CASSANIOUZE	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	1	Mairie (rez-de-chaussée)		15340	Cassaniouze	Territoire communal
CAYROLS	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie	1 place du 19 mars 1962	15290	Cayrols	Territoire communal
CELOUX	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Salle du Moulin		15500	Celoux	Territoire communal
CEZENS	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Mairie		15230	Cézens	Territoire communal
CHALIERS	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie	Le bourg	15320	Chaliers	Territoire communal
CHALVIGNAC	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Salle polyvalente	Le bourg	15200	Chalvignac	Territoire communal
CHAMPAGNAC	Mauriac	02	15-Ydes	1*	Salle des Fêtes du bourg	Le bourg	15350	Champagnac	Entre VC n°1 et VC n°2
CHAMPAGNAC	Mauriac	02	15-Ydes	2	salle des Fêtes	Le Bourg	15350	Champagnac	Entre VC n°26 et VC n°26a Lieu-dit Bois de Lempre Lieu-dit Montmejol/Chamblève
CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL	Mauriac	02	15-Ydes	1*	Mairie	23 bis place de l'Église	15270	Champs-sur-Tarentaine-Marchal	Commune associée de Champs-sur-Tarentaine
CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL	Mauriac	02	15-Ydes	2	Mairie annexe de Marchal	4 allée du Préau	15270	Champs-sur-Tarentaine-Marchal	Commune associée de Marchal
CHANTERELLE	St-Flour	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Mairie (salle d'exposition)		15190	Chanterelle	Territoire communal
CHARMENSAC	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie		15500	Charmensac	Territoire communal
CHAUDES-AIGUES	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Salle Beaudon	Quartier Beaudon	15110	Chaudes-Aigues	Territoire communal
CHAUSSENAC	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Salle des Fêtes	Le bourg	15700	Chausсенac	Territoire communal
HAZELLES	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	salle communale	Le bourg	15500	Chazelles	Territoire communal
CHEYLADE	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie		15400	Cheylade	Territoire communal
CLAVIERES	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie		15320	Clavières	Territoire communal
COLLANDRES	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Mairie		15400	Collandres	Territoire communal
COLTINES	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie		15170	Coltines	Territoire communal
CONDAT	St-Flour	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Mairie		15190	Condat	Territoire communal
COREN	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie	Place de la Fontaine	15100	Coren	Territoire communal
CRANDELLES	Aurillac	01	08-Naucelles	1	Mairie	2 place de la Liberté	15250	Crandelles	Territoire communal

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
CROS-DE-MONTVERT	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie		15150	Cros-de-Montvert	Territoire communal
CROS-DE-RONESQUE	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie	6 place du Couderc	15130	Cros-de-Ronesque	Territoire communal
CUSSAC	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Mairie (rez-de-chaussée)		15430	Cussac	Territoire communal
DEUX-VERGES	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie (salle de réunion)		15110	Deux-Verges	Territoire communal
DIENNE	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie		15300	Diemme	Territoire communal
DRUGEAC	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Salle de la Mairie		15140	Drugeac	Territoire communal
ESCORAILLES	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Mairie		15700	Escorailles	Territoire communal
ESPINASSE	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie		15110	Espinasse	Territoire communal
FERRIERES-SAINT-MARY	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie		15170	Ferrières-Saint-Mary	Territoire communal
FONTANGES	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Salle polyvalente	Le bourg	15140	Fontanges	Territoire communal
FREIX-ANGLARDS	Aurillac	01	08-Naucelles	1	Mairie	8 rue des Forges	15310	Freix-Anglards	Territoire communal
FRIDEFONT	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie	3 route du Barrage	15110	Fridefont	Territoire communal
GIOU-DE-MAMOU	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie		15130	Giou-de-Mamou	Territoire communal
GIRGOLS	Aurillac	01	08-Naucelles	1	Mairie (rez-de-chaussée)		15310	Girgols	Territoire communal
GLENAT	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Salle polyvalente		15150	Glénat	Territoire communal
GOURDIEGES	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Mairie	10 rue de Mars 1962	15230	Gourdièges	Territoire communal
JABRUN	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie		15110	Jabrun	Territoire communal
JALEYRAC	Mauriac	02	15-Ydes	1	Mairie – Maison des Services		15200	Jaleyrac	Territoire communal
JOU-SOUS-MONJOU	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie		15800	Jou-sous-Monjou	Territoire communal
JOURSAC	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie	Le Bourg	15170	Joursac	Territoire communal
JUNHAC	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	1*	Mairie	Le bourg	15120	Junhac	De la rive droite du ruisseau Combenousse jusqu'à la limite communale (Bas de la commune)
JUNHAC	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	2	École d'Aubespeyre	Aubespeyre	15120	Junhac	De la rive gauche du ruisseau Combenousse jusqu'à la limite communale (Haut de la commune)
JUSSAC	Aurillac	01	08-Naucelles	1	salle polyvalente	8 rue des Forges	15250	Jussac	Territoire communal
LA CHAPELLE-D'ALAGNON	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie – salle du conseil municipal		15300	La Chapelle-d'Alagnon	Territoire communal
LA CHAPELLE-LAURENT	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie	Place du 11 novembre 1918	15500	La Chapelle-Laurent	Territoire communal
LA MONSELIE	Mauriac	02	15-Ydes	1	Mairie		15240	La Monselie	Territoire communal
LA SEGALASSIERE	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie		15290	La Ségalassière	Territoire communal
LA TRINITAT	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie		15110	La Trinitat	Territoire communal
LABESSERETTE	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	1	Salle polyvalente		15120	Labesserette	Territoire communal
LABROUSSE	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Salle communale		15130	Labrousse	Territoire communal
LACAPELLE-BARRES	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Mairie		15230	Lacapelle-Barrès	Territoire communal
LACAPELLE-DEL-FRAISSE	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	1	Espace Multiactivités	1 chemin des Trois Arbres	15120	Lacapelle-del-Fraisse	Territoire communal
LACAPELLE-VEISCAMP	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie		15150	Lacapelle-Viescamp	Territoire communal
LADINHAC	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	1	Salle des Fêtes		15120	Ladinhac	Territoire communal
LAFEUILLADE-EN-VEZIE	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	1	Mairie		15130	Lafeuillade-en-Vézie	Territoire communal
LANDEYRAT	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie		15160	Landeyrat	Territoire communal
LANOBRE	Mauriac	02	15-Ydes	1*	Mairie	Place de l'Église	15270	LANOBRE	Anglards, Chassagne, Rochemaure, Cheylade, Près Dabou, Les Estrades, La Pradelle, Lassere, Lavergne, Le Fraysse, Le Lac, Lonzanges, Estours, Farreyrolles, La Frécaudie, Lafarreyre, La Rochette, La Siauve haute, Labesseyre, Marcoix, Le Grancher, le Moulin des Ânes, Billot Bas, Morange, Montauriel, Monsert haut, Raboisson, Vallat, Veillac grand, Rue de Veillac, Veillac petit, rue des châtaigniers, Lachamp, le Monteil, Route du Monteil, Route du Château de Val, Impasse des Merisiers, La Bergerie, Chemin du Pied, Rue de l'Artense, Place de l'Église, Rue de la Résistance, Rue de la Poste, Rue d'Auvergne, Rue des Fustiers, Rue Saint-Jacques, Rue des Coustilles, Rue des Frênes, Rue du Stade, Rue du Marché, Place des Tilleuls, Rue des Prunus, Rue du 19 Mars 1962, Route de Beaulieu, Hameau de la Jarrige, Route de Gravières, Impasse des Marguerites, Rue Georges Pompidou, Rue du Général Leclerc, Lotissement les Coquelicots, Rue le Péage, Lotissement les Gentianes, Rue des Monts Dore, Rue Charles de Gaulle, Rue du Puy Mary, Rue des Bessades, Rue de Sioprat, Rue des Bruyères, Rue des Peupliers

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
LANOBRE	Mauriac	02	15-Ydes	2	École de Granges (Préau)	Rue des écoles Granges	15270	Lanobre	Rue des Chênes, Rue des Genêts, Rue des Ecoles, Chemin des Passadoux, Impasse des Lierres, Impasse des Lilas, Chemin des Rocailles, Route des Marguerites, Rue du Petit Pont, Rue Edison, Rue de la Dordogne, Rue Clairefontaine, Rue de Granges, Rue Ampère, Rue de la Plage, Rue des Sapins, Rue du Camping, Rue de Mouleyre, Rue des Cayres, Rue de la Siauve basse, Rue des Bleuets, Rue des Myosotis, Impasse des Châtaigniers, Route de Clermont, Suc de Mouleyre, Impasse des Roses
LAPEYRUGUE	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	1	Mairie		15120	Lapeyrugue	Territoire communal
LAROQUEBROU	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie	23 rue de la Trémolière	15150	Laroquebrou	Territoire communal
LAROQUEVIEILLE	Aurillac	01	08-Naucelles	1	Salle des Fêtes	Vercuères	15250	Laroquevieille	Territoire communal
LASCELLES	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie		15590	Lascelle	Territoire communal
LASTIC	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie		15500	Lastic	Territoire communal
LAURIE	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie		15500	Laurie	Territoire communal
LAVEISSENET	St-Flour	02	07-Murat	1	Salle des Fêtes	1 Rue du 19 Mars 1962	15300	Laveissenet	Territoire communal
LAVEISSIERE	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie (salle polyvalente)		15300	Laveissière	Territoire communal
LAVIGERIE	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie		15300	Lavigerie	Territoire communal
LE CLAUD	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie		15400	Le Claud	Territoire communal
LE FALGOUX	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Foyer rural (salle rez-de-chaussée)		15380	Le Falgoux	Territoire communal
LE FAU	Mauriac	02	05-Mauriac	1	garage communal		15140	Le Fau	Territoire communal
LE MONTEIL	Mauriac	02	15-Ydes	1	Salle polyvalente	Le bourg	15240	Le Monteil	Territoire communal
LE ROUGET-PERS	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Salle polyvalente	rue des jardins	15290	Le Rouget-Pers	Territoire communal
LE TRIOULOU	Aurillac	01	06-Maurs	1	Mairie	Le bourg	15600	Le Trioulou	Territoire communal
LE VAULMIER	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Mairie		15380	Le Vulmier	Territoire communal
LE VIGEAN	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Salle polyvalente " la Grange"	Le Bourg	15200	Le Vigean	Territoire communal
LES TERNES	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	salle des associations	19 rue Saint-Martin	15100	Les Ternes	Territoire communal
LEUCAMP	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	1	Mairie		15120	Leucamp	Territoire communal
LEYNHAC	Aurillac	01	06-Maurs	1	Salle Polyvalente Jean Cipièrre	Le bourg	15600	Leynhac	Territoire communal
LEYVAUX	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie		43450	Leyvaux	Territoire communal
LIEUTADES	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie	10 place du bourg	15110	Lieutadès	Territoire communal
LORCIERES	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie		15320	Lorcières	Territoire communal
LUGARDE	St-Flour	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Salle polyvalente		15190	Lugarde	Territoire communal
MADIC	Mauriac	02	15-Ydes	1	Mairie	4 place de l'école	15210	Madic	Territoire communal
MALBO	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Mairie		15230	Malbo	Territoire communal
MANDAILLES-SAINT-JULIEN	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie (nouvelle mairie)		15590	Mandailles-Saint-Julien	Territoire communal
MARCENAT	St-Flour	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Mairie	3 place de la Mairie	15190	Marcenat	Territoire communal
MARCHASTEL	St-Flour	02	10-Riom-es-Montagnes	1	École		15400	Marchastel	Territoire communal
MARCOLES	Aurillac	01	06-Maurs	1	Mairie	2 rue de la Mairie	15220	Marcolès	Territoire communal
MARMANHAC	Aurillac	01	08-Naucelles	1	Foyer rural	2 rue Emile Duclaux	15250	Marmanhac	Territoire communal
MASSIAC	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	salle d'animation	17 rue Jacques Chaban Delmas	15500	Massiac	Territoire communal

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV		Périmètre géographique
MAURIAC	Mauriac	02	05-Mauriac	1*	Salle André Thivet	3 avenue du Commandant Gabon	15200 Mauriac	Abbé Raymond Four Artiges Avenue Augustin Chauvet Avenue Charles Perie Avenue d'Aurillac Avenue de la Gare Avenue du Commandant Gabon Avenue Fernand Talandier Avenue J.B. Serre Avenue Raymond Cortat Bel Air Boulevard Arsène Vermeuouse Boulevard Pasteur Centre Hospitalier Chemin du Tillolet Cité de Trebiac Cité du Tillolet Cité Laboal Impasse Boniol La Bessade Chemin des Ecureuils La Croix Rognée La Montagne de Verlhac Lachaud Le Petit Tillolet Le Suc de Verlhac Le Tillolet Les Madrières L'Etang de Sion L'implagne de Trebiac Lotissement de L'Implagne Lotissement la Bessade Place du Tilholet Quartier de la Gare Résidence du Stade Route d'Aurillac Route de Clermont Route de Pleaux Rue Aimée Meraville Rue André Ribier Rue André Thivet Rue Blaise Pascal Rue de l'Abbé Raymond Four Rue Delhostal Rue d'Enchalade Rue des Fleurs Rue des Jardins Rue des Moles Rue du 19 Mars Rue du Cardinal Saliège Rue du Commandant Gabon Rue du Docteur Emile Chavialle Rue du Docteur Mallet Rue du Moulin à Vent Rue du Petit Tillolet – Rue du Thillolet Rue Elbes de Saignes Rue Fernand Delzangles Rue Fernand Prax Rue François de Murat Rue Frédéric Mistral Rue Joseph Canteloube Rue Laboal Rue Longchamp Rue Louis Debrons Rue Louis Delhostal Rue Marius Versepuy Rue Maurice Bergeron Rue Pierre de Vic Rue Pierre et Marie Curie Rue Raymond Cortat Sion Haut Trebiac – Trebiac Bel Air Verlhac – Verlhac le Jeune Village de Trebiac Zone Industrielle

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
MAURIAC	Mauriac	02	05-Mauriac	2	Salle André Thivet	3 avenue du Commandant Gabon	15200	Mauriac	Albos Avenue Claude Erignac Avenue du Limousin Avenue du Val Saint-Jean Avenue Jean-Baptiste Serre Boulan Boulevard Charles de Gaulle - Boulevard Monthyon Carrefour des Saignes - Chemin Saint-Luc - Cheyrouse Cité de la Redonde Cité des Fontilles – Cité des Fontilles II Cité des Vaysses Cité Jean Lascombes Cité Jean Lavigne Cité Jean Moulin Cressenssac - Crouzit – Crouzit Haut Enclos Robin - Escoaliers Impasse du Peuch Impasse Henri Mondor Impasse Marcel Bornet Impasse Monthyon Impasse Saint-Luc La Besse - La Croix de Serre La Parrot - La Placette La Roussilhe - Laparro Le Boucharel - Le Mas Le Miraflor Le Puy St-Mary Le Petit Lac - Le Pommier Le Pont Vert - Le Reyt Le Trou du Loup Les Champs Froids - Les Fontilles - Les Vaysses Liasfoune - Lotissement Maury Marchamp Place de l'Agriculture - Place du Palais Place Gambetta - Place Georges Pompidou Résidence de l'Auzelaire - Résidence Fabienne Résidence Sevigne Route de Blandignac - Route de Crouzit - Route de Tulle Rue Bellevue Rue Cantinon Menette Rue Chappe d'Auteroche Rue Chardonnet - Rue Charles Peguy Rue Chateaubriand Rue de la Mairie Rue de la République Rue de l'Abbé Filiol Rue de l'Egalité - Rue d'Embarges Rue des Bénédictins Rue des Cpts Basset et Vignal Rue des Pradals - Rue des Saignes Rue du 11 novembre - Rue du 8 mai Rue du Balat - Rue du Collège Rue du Fraissy - Rue du Lieutenant F. Martel Rue du Meridien - Rue du Palais Rue du Pape Gerbert - Rue du Peuch Saint-Luc Rue du Pommier - Rue du Pont Vert Rue du Pré de l'école - Rue du Presbytère Rue du Pt Emile Delalo - Rue du Puy Saint-Mary Rue Edmond Michelet - Rue Gandilhon Rue Guillaume Duprat - Rue Henri Mondor Rue Jacques Joanny - Rue Jean de la Fontaine Rue Jean Lamouroux - Rue Jean Moulin Rue Ladevie Roche Rue Marcel Bornet Rue Marmontel - Rue Notre Dame Rue Nouvelle Rue Robert Garric Rue Saint Mary - Rue Saint Pierre Rue Saint Exupery Rue Saint Luc Rue Vercingetorix Rue Victor Hugo Saint Jean – Saint Thomas Salzines – Serre Val Saint Jean – village d'Albos
MAURINES	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie	Le bourg	15110	Maurines	Territoire communal

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
MAURS	Aurillac	01	06-Maurs	1	F.A.A.	Route de Bagnac	15600	Maurs	Territoire communal
MEALLET	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Salle polyvalente	15 Rue Saint-Georges – Le Bourg	15200	Méallet	Territoire communal
MENET	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Mairie		15400	Menet	Territoire communal
MENTIERES	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie (salle communale)	Le bourg	15100	Mentières	Territoire communal
MOLEDES	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie (salle de vote)	Le bourg	15500	Molèdes	Territoire communal
MOLOMPIZE	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Salle polyvalente		15500	Molompize	Territoire communal
MONTBOUDIF	St-Flour	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Mairie		15190	Montboudif	Territoire communal
MONTCHAMP	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie		15100	Montchamp	Territoire communal
MONTGRELEIX	St-Flour	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Mairie		15190	Montgreleix	Territoire communal
MONTMURAT	Aurillac	01	06-Maurs	1	Mairie (salle associative)		15600	Montmurat	Territoire communal
MONTSALVY	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	1	Salle des Fêtes	Rue des Toiles	15120	Montsalvy	Territoire communal
MONTVERT	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie	Le bourg	15150	Montvert	Territoire communal
MOUSSAGES	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Salle polyvalente	47 rue du Marilhoux	15380	Moussages	Territoire communal
MURAT	St-Flour	02	07-Murat	1*	Gymnase de Murat		15300	Murat	Commune déléguée de Murat
MURAT	St-Flour		07-Murat	2	Mairie annexe de Chastel-sur-Murat		15300	Murat	Commune déléguée de Chastel-sur-Murat
NARNHAC	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Mairie	8 rue principale	15230	Narnhac	Territoire communal
NAUCELLES	Aurillac	01	08-Naucelles	1	Salle polyvalente		15250	Naucelles	Territoire communal
NEUSSARGUES-EN-PINATELLE	St-Flour	02	07-Murat	1*	Mairie de Neussargues-Moissac	Salle polyvalente	15170	Neussargues-en-Pinatelle	Ancienne commune historique Neussargues – Moissac
NEUSSARGUES-EN-PINATELLE	St-Flour	02	07-Murat	2	Mairie annexe de Celles	Salle des fêtes de Ribbes	15170	Neussargues-en-Pinatelle	Ancienne commune historique Celles
NEUSSARGUES-EN-PINATELLE	St-Flour	02	07-Murat	3	Mairie annexe de Chalinargues	Salle Polyvalente	15170	Neussargues-en-Pinatelle	Ancienne commune historique Chalinargues
NEUSSARGUES-EN-PINATELLE	St-Flour	02	07-Murat	4	Mairie annexe de Chavagnac	Salle des fêtes	15170	Neussargues-en-Pinatelle	Ancienne commune historique Chavagnac
NEUSSARGUES-EN-PINATELLE	St-Flour	02	07-Murat	5	Salle polyvalente de Sainte-Anastasie	Salle Polyvalente	15170	Neussargues-en-Pinatelle	Ancienne commune historique Sainte-Anastasie
NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1*	Neuvéglise – Mairie	1 place Albert	15260	Neuvéglise-sur-Truyère	Commune déléguée de Neuvéglise
NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	2	Lavastrie – Salle polyvalente	11 rue du Lou	15260	Neuvéglise-sur-Truyère	Commune déléguée de Lavastrie
NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	3	Oradour – Maire annexe	Place du Mèze	15260	Neuvéglise-sur-Truyère	Commune déléguée d'Oradour
NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	4	Sériers – Mairie annexe	Rue du Jurol	15260	Neuvéglise-sur-Truyère	Commune déléguée de Sériers
NIEUDAN	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie		15150	Nieudan	Territoire communal
OMPS	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Salle polyvalente	Le bourg	15290	Omps	Territoire communal
PAILHEROLS	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie		15800	Pailherols	Territoire communal
PARLAN	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Salle polyvalente		15290	Parlan	Territoire communal
PAULHAC	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Salle polyvalente		15430	Paulhac	Territoire communal
PAULHENC	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Mairie		15230	Paulhenc	Territoire communal
PEYRUSSE	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie (salle annexe)		15170	Peyrusse	Territoire communal
PIERREFORT	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Salle récréative Peyre	2 rue Marie Alice Vidal	15230	Pierrefort	Territoire communal
PLEAUX	Mauriac	02	05-Mauriac	1*	Maison du Temps Libre de Pleaux	6 rue des Moulergues	15700	Pleaux	Commune associée de Pleaux
PLEAUX	Mauriac		05-Mauriac	2	Mairie de Loupiac	Le bourg – Loupiac	15700	Pleaux	Commune associée de Loupiac
PLEAUX	Mauriac		05-Mauriac	3	Mairie de St-Christophe-les-Gorges	Le bourg – St-Christophe-les-Gorges	15700	Pleaux	Commune associée de Saint-Christophe-les-Gorges
PLEAUX	Mauriac		05-Mauriac	4	Mairie de Tourniac	Le bourg – Tourniac	15700	Pleaux	Commune associée de Tourniac
POLMINHAC	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie		15800	Polminhac	Territoire communal
PRADIERS	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie		15160	Pradiers	Territoire communal
PRUNET	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	1	Mairie	1 place de la Fontaine	15130	Prunet	Territoire communal
PUYCAPEL	Aurillac	01	06-Maurs	1*	Mairie de Calvinet	Place Jean de Bonnefon	15340	Puycapel	Commune déléguée de Calvinet
PUYCAPEL	Aurillac	01	06-Maurs	2	Mairie de Mourjou	Le bourg – Mourjou	15340	Puycapel	Commune déléguée de Mourjou
QUEZAC	Aurillac	01	06-Maurs	1	Mairie		15600	Quézac	Territoire communal
RAGEADE	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Salle polyvalente		15500	Rageade	Territoire communal
RAULHAC	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie		15800	Raulhac	Territoire communal
REILHAC	Aurillac	01	08-Naucelles	1	Mairie		15250	Reilhac	Territoire communal
REZENTIERES	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie (salle des associations)		15170	Rézentières	Territoire communal
RIOM-ES-MONTAGNES	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	1*	Mairie (salle d'honneur)	Place Charles de Gaulle	15400	Riom-ès-Montagnes	Partie Ouest de la commune Limite de séparation : Route de Saint-Etienne de Chomeil, Avenue de la Gare, Rue du 8 Mai 1945, Avenue de Collandres, Route de Collandres
RIOM-ES-MONTAGNES	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	2	Mairie (salle du sous-sol)	Place Charles de Gaulle	15400	Riom-ès-Montagnes	Partie Est de la commune

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
ROANNES-SAINT-MARY	Aurillac	01	06-Maurs	1	Mairie	1 place de la Mairie – Le bourg	15220	Roannes-Saint-Mary	Territoire communal
ROFFIAC	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Salle polyvalente	9 rue Saint-Gal – Le bourg	15100	Roffiac	Territoire communal
ROUFFIAC	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie		15150	Rouffiac	Territoire communal
ROUMEGOUX	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Salle polyvalente		15290	Roumégoux	Territoire communal
ROUZIERS	Aurillac	01	06-Maurs	1	Mairie		15600	Rouziers	Territoire communal
RUYNES-EN-MARGERIDE	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Maison communale "La Ferme"		15320	Ruynes-en-Margeride	Territoire communal
SAIGNES	Mauriac	02	15-Ydes	1	Centre Socio-Culturel	29 place de l'Église	15240	Saignes	Territoire communal
SAINT-AMANDIN	St-Flour	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Mairie		15190	Saint-Amandin	Territoire communal
SAINT-ANTOINE	Aurillac	01	06-Maurs	1	Mairie	Le bourg	15220	Saint-Antoine	Territoire communal
SAINT-BONNET-DE-CONDAT	St-Flour	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Mairie		15190	Saint-Bonnet-de-Condat	Territoire communal
SAINT-BONNET-DE-SALERS	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Salle polyvalente	Le bourg	15140	Saint-Bonnet-de-Salers	Territoire communal
SAINT-CERNIN	Aurillac	01	08-Naucelles	1	Hall de la médiathèque		15310	Saint-Cernin	Territoire communal
SAINT-CHAMANT	Mauriac	02	08-Naucelles	1	Mairie	3 place Roger Rigaudière	15140	Saint-Chamant	Territoire communal
SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie		15590	Saint-Cirgues-de-Jordanne	Territoire communal
SAINT-CIRGUES-DE-MALBERT	Aurillac	01	08-Naucelles	1	Mairie de l'Hôpital		15140	Saint-Cirgues-de-Malbert	Territoire communal
SAINT-CLEMENT	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie		15800	Saint-Clément	Territoire communal
SAINT-CONSTANT-FOURNOULES	Aurillac	01	06-Maurs	1*	Mairie de Saint-Constant		15600	Saint-Constant-Fournoulès	Territoire communal
SAINT-ETIENNE-CANTALES	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie	15 rue Terre de Saint-Etienne	15150	Saint-Étienne-Cantalès	Territoire communal
SAINT-ETIENNE-DE-CARLAT	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie		15130	Saint-Étienne-de-Carlat	Territoire communal
SAINT-ETIENNE-DE-CHOMEIL	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Mairie		15400	Saint-Étienne-de-Chomeil	Territoire communal
SAINT-ETIENNE-DE-MAURS	Aurillac	01	06-Maurs	1	Ecole		15600	Saint-Étienne-de-Maurs	Territoire communal
SAINT-FLOUR	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1*	École Hugo Vialatte	5 rue des Agials	15102	Saint-Flour	Centre ville délimité par les remparts Montée de la Dame Trouvée Rue de l'Hôpital Vieux Rue des Planchettes Rue du Thuile Haut et Thuile Bas Chemin des Chèvres Rue du Cardinal Bernet Rue Blaise Pascal Lotissement des Cèdres Bleus Avenue des Orgues Avenue de Verdun (les nombres impairs) Avenue du 11 novembre (les nombres pairs) Rue Chancelier Duprat Cité Jean Moulin Résidence « Beauséjour » Rue des Cordeliers, du Pont Vieux Rue des Verdures, du Mazut Pont de Lescure, Terrepressade Place de la Liberté, de l'Ander, O. de Mercoeur Avenue du Commandant Delorme (nombres impairs)
SAINT-FLOUR	St-Flour		12-St-Flour 2	2	Gymnase de Besserette Salle n°1	10 avenue de Besserette	15102	Saint-Flour	Lieu-dit « Fraissinet » Besserette Lotissement « Pilot », « Boyer » Champ de Barral Foyer Auvergnat de Roueyre Passage Chambord Place des Fils Mallet
SAINT-FLOUR	St-Flour		12-St-Flour 2	3	Gymnase de Besserette Salle n°2	10 avenue de Besserette	15102	Saint-Flour	Avenue de la Truyère Allée Antoine Lauby Avenue du Lioran Cours Chazerat Aire de la Touète Lieu-dit « Volzac » Lieu-dit « Lescure » La Croix de Montplain La Zone Industrielle de Montplain Avenue de Besserette Avenue de la Fontlong Avenue Léon Belard Avenue du Docteur Mallet Rue M. Boudet, Rue du D. Lionet Rues aux abords du Cimetière de la ville Les Riogoux Rue Saint-Jacques

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
SAINT-FLOUR	St-Flour		11-St-Flour 1	4	École Louis Thioleron	23 rue de la Vigière	15102	Saint-Flour	Lieu-dit « Le Moulinou » Le Rozier Les Genêts d'Or Les Cramades, Massalès Place de la Liberté, Vendèze Lieu-dit « Le Fayet » Lieu-dit « Chagouze » Lieu-dit « Chazeloux » Lieu-dit « Bouzengeac » Lieu-dit « Le Grand Mèrignac » Lieu-dit « Le Petit Mèrignac » Lieu-dit « La Chaumette » Lotissement de Camiols Lotissement du Bel Air Bas La Grange de Roueyre, Roueyre Avenue Charles de Gaulle, Verdun, des Martyrs Avenue de Clermont-Ferrand Avenue de la République, La Roche Murat
SAINT-GEORGES	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Salle polyvalente		15100	Saint-Georges	Territoire communal
SAINT-GERONS	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie	Le bourg	15150	Saint-Gérons	Territoire communal
SAINT-HIPPOLYTE	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Salle polyvalente		15400	Saint-Hippolyte	Territoire communal
SAINT-ILLIDE	Aurillac	01	08-Naucelles	1	Salle polyvalente	Les Terrasses	15310	Saint-Illide	Territoire communal
SAINT-JACQUES-DES-BLATS	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie	Le bourg	15800	Saint-Jacques-des-Blats	Territoire communal
SAINT-JULIEN-DE-TOURSAC	Aurillac	01	06-Maurs	1	Salle polyvalente		15600	Saint-Julien-de-Toursac	Territoire communal
SAINT-MAMET-LA-SALVETAT	Aurillac	01	06-Maurs	1	Hall de la nouvelle école	9 rue Grange de Maziol	15220	Saint-Mamet-la-Salvetat	Territoire communal
SAINT-MARTIAL	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie	Le bourg	15110	Saint-Martial	Territoire communal
SAINT-MARTIN-CANTALES	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Mairie		15140	Saint-Martin-Cantalès	Territoire communal
SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Mairie		15230	Saint-Martin-sous-Vigouroux	Territoire communal
SAINT-MARTIN-VALMEROUX	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Mairie	13 rue du Baillage	15140	Saint-Martin-Valmeroux	Territoire communal
SAINT-MARY-LE-PLAIN	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Salle des Fêtes	Le Bourg	15500	Saint-Mary-le-Plain	Territoire communal
SAINT-PAUL-DE-SALERS	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Mairie	Le bourg	15140	Saint-Paul-de-Salers	Territoire communal
SAINT-PAUL-DES-LANDES	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Salle des Fêtes		15250	Saint-Paul-des-Landes	Territoire communal
SAINT-PIERRE	Mauriac	02	15-Ydes	1	Mairie		15350	Saint-Pierre	Territoire communal
SAINT-PONCY	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Salle polyvalente		15500	Saint-Poncy	Territoire communal
SAINT-PROJET-DE-SALERS	Mauriac	02	08-Naucelles	1	Mairie		15140	Saint-Projet-de-Salers	Territoire communal
SAINT-REMY-DE-CHAUDES-AIGUES	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie		15110	Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues	Territoire communal
SAINT-SANTIN-CANTALES	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie		15150	Saint-Santin-Cantalès	Territoire communal
SAINT-SANTIN-DE-MAURS	Aurillac	01	06-Maurs	1	Mairie		15600	Saint-Santin-de-Maurs	Territoire communal
SAINT-SATURNIN	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie		15190	Saint-Saturnin	Territoire communal
SAINT-SAURY	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie		15290	Saint-Saury	Territoire communal
SAINT-SIMON	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Salle polyvalente		15130	Saint-Simon	Territoire communal
SAINT-URCIZE	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Salle polyvalente		15110	Saint-Urcize	Territoire communal
SAINT-VICTOR	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Mairie à Aleix		15150	Saint-Victor	Territoire communal
SAINT-VINCENT-DE-SALERS	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Salle d'exposition	Le bourg	15380	Saint-Vincent-de-Salers	Territoire communal
SAINTE-EULALIE	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Mairie (salle polyvalente)	Le bourg	15140	Sainte-Eulalie	Territoire communal
SAINTE-MARIE	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Mairie	Le bourg	15230	Sainte-Marie	Territoire communal
SALERS	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Salle des Fêtes	Rue du Couvent	15140	Salers	Territoire communal
SALINS	Mauriac	02	05-Mauriac	1	Salle communale		15200	Salins	Territoire communal
SANSAC-DE-MARMIESSE	Aurillac	01	06-Maurs	1	Mairie		15130	Sansac-de-Marmiesse	Territoire communal
SANSAC-VEINAZES	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	1	Salle de classe vacante		15120	Sansac-Veinazès	Territoire communal
SAUVAT	Mauriac	02	15-Ydes	1	Salle polyvalente		15240	Sauvat	Territoire communal
SEGUR-LES-VILLAS	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie		15300	Ségur-les-Villas	Territoire communal
SENEZERGUES	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	1	Mairie		15340	Sénezeergues	Territoire communal
SIRAN	Aurillac	01	13-St-Paul-des-Landes	1	Salle polyvalente	place Amparo Pappo	15150	Siran	Territoire communal
SOULAGES	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	Mairie		15100	Soulages	Territoire communal
SOURNIAC	Mauriac	02	15-Ydes	1	Mairie (salle polyvalente)		15200	Sourniac	Territoire communal
TALIZAT	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie		15170	Talizat	Territoire communal
TANAVELLE	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Mairie		15100	Tanavelle	Territoire communal
TEISSIERES-DE-CORNET	Aurillac	01	08-Naucelles	1	Mairie		15250	Teissières-de-Cornet	Territoire communal
TEISSIERES-LES-BOULIES	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie		15130	Teissières-lès-Bouliès	Territoire communal
THIEZAC	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Salle des Fêtes	Place du Cassan	15800	Thiézac	Territoire communal
TIVIERS	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie	Le bourg	15100	Tiviers	Territoire communal

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
TOURNEMIRE	Aurillac	01	08-Naucelles	1	Salle polyvalente	Rue Edouard Marty	15310	Tournemire	Territoire communal
TREMOUILLE	Mauriac	02	15-Ydes	1	Mairie		15270	Trémouille	Territoire communal
TRIZAC	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Mairie		15400	Trizac	Territoire communal
USSEL	St-Flour	02	07-Murat	1	Mille-club	Le bourg	15300	Ussel	Territoire communal
VABRES	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	salle des fêtes	Le Bourg	15100	Vabres	Territoire communal
VAL D'ARCOMIE	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1*	Salle polyvalente de Loubaresse	Le bourg – Loubaresse	15320	Val d'Arcomie	Ancienne commune de Loubaresse
VAL D'ARCOMIE	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	2	Salle polyvalente de Faverolles	15 place de la Mairie – Faverolles	15320	Val d'Arcomie	Ancienne commune de Faverolles
VAL D'ARCOMIE	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	3	Salle communale	Le bourg – Saint-Just	15320	Val d'Arcomie	Ancienne commune de Saint-Just
VAL D'ARCOMIE	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	4	Salle communale	Le bourg – Saint-Marc	15320	Val d'Arcomie	Ancienne commune de Saint-Marc
VALETTE	Mauriac	02	10-Riom-es-Montagnes	1	Salle Polyvalente	Le bourg	15400	Valette	Territoire communal
VALJOUZE	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie		15170	Valjouze	Territoire communal
VALUEJOLS	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Mairie	1 place de la mairie	15300	Valuéjols	Territoire communal
VEBRET	Mauriac	02	15-Ydes	1	Salle des Votes (salle polyvalente)	7 place de la Forge – Le bourg	15240	Vebret	Territoire communal
VEDRINES-SAINT-LOUP	St-Flour	02	09-Neuvéglise/Truyère	1	École		15100	Védrines-Saint-Loup	Territoire communal
VELZIC	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie – agence postale	10 rue du lavoir	15590	Velzic	Territoire communal
VERNOLS	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie		15160	Vernols	Territoire communal
VEYRIERES	Mauriac	02	15-Ydes	1	Salle polyvalente		15350	Veyrières	Territoire communal
VEZAC	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie "nouvelle"	1 place Alfred Chardon	15130	Vézac	Territoire communal
VEZE	St-Flour	02	07-Murat	1	Salle polyvalente	Le bourg	15160	Vèze	Territoire communal
VEZELS-ROUSSY	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Salle communale	Le bourg	15130	Vezels-Roussy	Territoire communal
VIC-SUR-CERE	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1*	Salle polyvalente (salle d'honneur)	Place du 8 mai	15800	Vic-sur-Cère	De la Rue Basse côté impair jusqu'au lieu-dit d'Aris
VIC-SUR-CERE	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	2	Salle polyvalente (salle de vote)	Place du 8 mai	15800	Vic-sur-Cère	De la Rue Basse côté pair jusqu'au lieu-dit de Salvanhac
VIEILLESPESSÉ	St-Flour	02	11-St-Flour 1	1	Mairie		15500	Vieillespessé	Territoire communal
VIEILLEVIE	Aurillac	01	01-Arpajon/Cère	1	Salle polyvalente		15120	Vieillevie	Territoire communal
VILLEDIEU	St-Flour	02	12-St-Flour 2	1	Mairie		15100	Villedieu	Territoire communal
VIRARGUES	St-Flour	02	07-Murat	1	Mairie		15300	Virargues	Territoire communal
VITRAC	Aurillac	01	06-Maurs	1	Mairie		15220	Vitrac	Territoire communal
YDES	Mauriac	02	15-Ydes	1*	Salle des Fêtes	17 rue du Professeur Mondor	15210	Ydes	Ydes Centre – Lagnac Montoussou – Fanostre
YDES	Mauriac	02	15-Ydes	2	Ex-Mairie	Ydes Bourg	15210	Ydes	La Barade – Estagueilles – Les Quatre Routes – Trancis – Fleurac – La Gare de Saignes – Le Pont de Vic – Ydes Bourg – Montfouilloux – La Jarrige – Le Breuil – La Gare – Le Real – Le Fayet – La Garde – Montassou
YOLET	Aurillac	01	14-Vic-sur-Cère	1	Mairie	2 place de la Mairie	15130	Yolet	Territoire communal

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
YTRAC	Aurillac	01	02-Aurillac 1	1*	Mairie	4 avenue de la République	15130	Ytrac	Albussac Antuéjols Avenue Arsène Vermeuouze Avenue de la Liberté Avenue de la Paix Avenue de la République Avenue de l'Egalité Avenue du Golf - Avenue du Lac Cambian – Campan - Caumont Chemin du Roc des Ombres Impasse Anselme Mathieu Impasse de Branviel Impasse de la Cère Impasse de la Doire Impasse de la Jordanne Impasse de la Rhue Impasse de la Santoire Impasse de l'Auze Impasse des Bruyères Impasse des Pervenches Impasse du Célé Impasse du Jourdain Impasse du Puy Mary Impasse Jean de la Fontaine Impasse Pierre Benoît Impasse Pierre Moussarie La Forêt – Lacarrière – Lamartinie Le Bourlès – Le Pas du Rieu Lotissement de Nazareth 2 Place Pierre Moissinac Reyt de Viers Route de Mauriac Route de Toulouse Route du Barrage Rue A. de Vigny Rue Alfred de Musset Rue de Font Fraîche Rue de l'Impradine Rue de la Bertrande Rue de la Cère Rue de la Dordogne Rue de la Gare Rue de la Jordanne Rue de la Maronne Rue de l'Alagnon Rue de l'Authre Rue de Lemmet – Lot. Marilhou Rue des Bruyères Rue des Floralties Rue des Lilas Rue des Myosotis Rue des Roses Rue des Tulipes Rue des Violettes Rue du Goul Rue du Lioran Rue du Mars Rue du Plomb du Cantal Rue du Puy Brunet Rue du Puy Chavaroché Rue du Puy de Peyre Arse Rue du Puy Mary Rue du Puy Violent Rue du Quitiviers Rue Edmond Rostand Rue Henri Caze Rue Victor Hugo Serre

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV		Périmètre géographique
YTRAC	Aurillac	01	02-Aurillac 1	2	Le Bex – Foyer rural	2 avenue J. Robic	15130 Ytrac	Avenue Antonin Magne Le Bex Avenue de Verdun Le Bex Avenue des Frères Péliissier Le Bex Avenue Jacques Anquetil Le Bex Avenue Jean Robic Le Bex Avenue Louison Bobet Le Bex Avenue Roger Rivière Le Bex Bargues Chemin d'Esban Chemin de la Sablière Le Bex Chemin de Lescudillier Chemin de Touraine Le Bex Chemin des Dames Le Bex Domaine des Bouleaux Esban - Hautevaurs Impasse du Lac de Grandval Salavert Impasse d'Alésia Le Bex Impasse d'Anjou Le Bex Impasse de Gergovie Le Bex Impasse de l'Anjou Le Bex Impasse de Marignan Le Bex Impasse de Valmy Le Bex Impasse de Verdun Impasse des Griottes Le Bex Impasse des Olympiades Le Bex Impasse des Pruniers Le Bex Impasse du Cerisier Le Bex Impasse du Cygne Bargues Impasse du Lac de Grandval Impasse du Lac de Guéry Le Bex Impasse du Lac de la Crégut Le Bex Impasse du Lac de Vassivière Impasse du Lac du Bourget Impasse du Lac du Molinier Impasse du Lac Sauvage Le Bex Impasse du Languedoc Le Bex Impasse du Merisier Le Bex Impasse Louison Bobet Le Bex Impasse Marignan Le Bex La Sablière Le Bex - Le Puech Sud Le Bex Lescudillier Lotissement Raymond Poulidor Le Bex Place du 19 Mars 1962 Le Bex Route de Cabrières Route de Fontette Route de Toulouse Salavert Rue d'Alésia Le Bex Rue de Gascogne Le Bex Rue de Gergovie Le Bex Rue de la Sarcelle Rue de Verdun Le Bex Rue des Alouettes Bargues Rue des Amandiers Le Bex et Hautevaurs Rue des Ardennes Le Bex Rue des Noyers Hautevaurs Rue des Olympiades Le Bex Rue des Pommiers Hautevaurs Rue du 11 Novembre 1918 Le Bex Rue du 8 Mai 1945 Le Bex Rue du Col Vert Bargues Rue du Cygnes Bargues Rue du Héron Bargues Rue du Lac Chambon Le Bex Rue du Lac d'Aydat Le Bex Rue du Lac de la Crégut Le Bex Rue du Lac de Menet Le Bex Rue du Lac de Vassivière Le Bex Rue du Lac du Pécher Rue du Lac Guéry Le Bex Rue du Lac Léman Le Bex Rue du Lac Léon Le Bex Rue du Lac Noir Le Bex Rue du Lac Pavin Le Bex Rue du Lac Sauvage Le Bex Rue du Languedoc Le Bex

COMMUNE	Arrond	Circons	Canton	N° du BV	Dénomination du BV	Adresse du BV			Périmètre géographique
YTRAC	Aurillac	01	02-Aurillac 1	3	Espinat	4 rue des Ormeaux	15130	Ytrac	Allée des Ifs Espinat Allée des Thuyas Espinat Avenue des Peupliers Espinat Avenue du Pontet Le Pontet Bessanès – Besse Careizac Chaumont de Besse Chemin de Sedeyrac Chemin des Noisetiers Espinat Chemin du Moulin Le Pontet Donne Foulan Hauteserre Impasse de Peyre Impasse des Genévriers Espinat Impasse des Hêtres Espinat Impasse du Pontet Impasse du Rocher Impasse Nicolas Rubio Vielle La Montade – La Planque – Labrunie – Laslaudie – Lavergne – Le Pontet – Le Vert Les Camps de Bellevue Les Quatre Chemins L'Estang – Leybros Montmeghe Pau de Vigne Place d'Espinat Puech de Totiery Route de Coniaguet – Route de la Montade Route de Mauriac – Route de Saint Paul Vielle Route de Saint Paul Bellevue Route de Tulle Espinat et Le Pontet Rue Bel Air Bellevue Rue Bessanès Rue de Bellevue Rue de Careizac Rue de Peyre Careizac Rue de Vielle Rue des Arts Vielle Rue des Cèdres Espinat Rue des Chênes Espinat Rue des Cypres Espinat Rue des Erables Espinat Rue des Félibres Vielle Rue des Frênes Espinat Rue des Hêtres Espinat Rue des Marronniers Espinat Rue des Mélèzes Espinat Rue des Morelles Careizac Rue des Ormeaux Espinat Rue des Pins Espinat Rue des Tilleuls Espinat Rue du Languedoc Le Bex Rue Henri Caze Rue Nicolas Rubio Vielle Rue Roger Bridonneau Vielle

* Bureau centralisateur

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général

Signé

Wahid FERCHICHE

Arrondissement 1 : Aurillac
Arrondissement 2 : Mauriac
Arrondissement 3 : Saint-Flour

Canton Aurillac : Arpajon-Sur-Cère
Canton 02 : Aurillac 1
Canton 03 : Aurillac 2
Canton 04 : Aurillac 3
Canton 05 : Mauriac
Canton Aurillac : Arpajon-Sur-Cère

Canton 07 : Murat
Canton 08 : Naucelles
Canton 09 : Neuvéglise-sur-Truyère
Canton 10 : Riom-Es-Montagnes
Canton 11 : Saint-Flour 1
Canton 12 : Saint-Flour 2

Canton 13 : Saint-Paul-Des-Landes
Canton 14 : Vic-Sur-Cère
Canton 15 : Ydes
Canton 13 : Saint-Paul-Des-Landes



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de
la Légalité et de
l'Environnement**

Arrêté n°2022-152 du 4 février 2022 portant ouverture d'une consultation du public relative au dossier d' Autorisation environnementale Aménagements dans le lit mineur et le lit majeur de l'Alagnon en vue de la protection de la voie ferrée – Communes de Bonnac, Celles, Ferrières-Saint-Mary, Joursac, Massiac et Molompize

Le préfet du Cantal,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L181-10, R181-36, L123-19 et R123-46-1,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Serge CASTEL en tant que préfet du Cantal,

Vu le décret du 8 septembre 2021 portant nomination de Monsieur Wahid FERCHICHE en tant que secrétaire général de la préfecture du Cantal,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-1290 du 20 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Wahid FERCHICHE Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal,

Vu le courrier du directeur départemental des territoires du 21 janvier 2022 indiquant que le dossier complet, régulier et ne comprenant pas d'étude d'impact est soumis à consultation publique,

Considérant que le dossier de demande d'autorisation environnementale doit être porté à la connaissance du public conformément à l'article R181-36 du code de l'environnement,

Considérant qu'en application de l'article L181-10 du code de l'environnement cette consultation peut être effectuée selon les modalités des articles L123-19 et R123-46-1 du code de l'environnement,

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture du Cantal ,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: La demande déposée par SNCF réseau d'autorisation environnementale Aménagements dans le lit mineur et le lit majeur de l'Alagnon en vue de la protection de la voie ferrée – Communes de Bonnac, Celles, Ferrières-Saint-Mary, Joursac, Massiac et Molompize est tenu à la disposition du public pendant une durée de 31 jours du 7 mars 2022 au 6 avril 2022.

Ce projet consiste à conforter les fondations des ouvrages d'art, remblais et protéger les berges de l'Alagnon à proximité de la voie ferrée. Ces interventions sont soumises à

autorisation pour la réalisation d'aménagements dans le lit mineur de l'Alagnon s'opposant à l'écoulement des crues.

ARTICLE 2: Le dossier, ne comprenant pas d'étude d'impact, est consultable sur le site internet de la Préfecture du Cantal (www.cantal.gouv.fr – politiques publiques – Environnement – consultation du public – consultations en cours).

Une version papier du dossier pourra être consultée, sur demande formulée dans les conditions prévues par le code de l'environnement à la Direction Départementale des Territoires du cantal 22 rue du 139° RI BP 10414 - 15 004 AURILLAC cedex -unité eau ddt-se-ue-spe@cantal.gouv.fr) pendant les heures d'ouvertures au public.

Le public pourra formuler ses questions et observations par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-se-ue-spe@cantal.gouv.fr au plus tard le dernier jour de clôture de la consultation fixées à l'article 1. Toute observation transmise après cette date et cette heure ne sera pas prise en considération.

ARTICLE 3: La consultation du public visée à l'article 1^{er} du présent arrêté fera l'objet d'un avis d'information établi en caractères apparents.

Cet avis sera affiché, 15 jours au moins avant le début de la consultation du public dans les conditions prévues par l'article L123-19 du code de l'environnement.

ARTICLE 4: A l'issue de la phase de participation du public, un rapport sera présenté par le service instructeur, comprenant l'ensemble des observations et propositions du public déposées par voie électronique, ainsi que les suites données à chacune de ces observations. Un second document présentera la justification de la décision finale d'accorder ou non l'autorisation.

Ces documents seront rendus publics à l'emplacement suivant (www.cantal.gouv.fr – Politiques publiques > Environnement > Information et participation du public > Participation du public > Consultations terminées).

ARTICLE 5: Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Mesdames et Messieurs les maires des Communes de Bonnac, Celles, Ferrières-Saint-Mary, Joursac, Massiac et Molompize, Monsieur le directeur départemental des territoires du Cantal, Monsieur le directeur de SNCF RESEAU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général

signé

Wahid FERCHICHE

**Arrêté n° 2022-213 du 7 février 2022
modifiant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil Départemental de
l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)**

Le préfet du Cantal,
chevalier dans l'ordre national du mérite,

Vu le Code des Relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R133-1 à R133-15 ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.1416-1 et R 1416-1 et suivants ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2006-665 du 07 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n°2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Serge CASTEL, Préfet du Cantal,

Vu le décret du Président de la République en date du 8 septembre 2021 portant nomination de Monsieur Wahid FERCHICHE, secrétaire général de la préfecture du Cantal,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-1290 du 20 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Wahid FERCHICHE, Secrétaire général de la Préfecture du Cantal ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2006-1400 bis du 25 août 2006 fixant la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-1732 du 28 octobre 2021 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;

Vu les désignations effectuées le 7 décembre 2021 par la chambre des métiers et de l'artisanat et le 3 février 2022 par la chambre de commerce et d'industrie ;

Considérant que, suite aux élections fin 2021 à la chambre de commerce et d'industrie et à la chambre des métiers et de l'artisanat, il convient d'actualiser la composition du CODERST ;

Considérant que ces deux chambres consulaires ont désigné les membres destinés à siéger au CODERST ;

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Conformément à l'article L1416-2 du Code de la Santé Publique, la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), présidé par le Préfet ou son représentant, est fixée comme suit :

1^o- Six représentants des services l'Etat :

- **Direction Départementale des Territoires du Cantal :**
 - le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant;
 - le Chef du Service Environnement ou son représentant;
- **Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations**
 - le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
 - le Chef du Service Santé Protection Animales et Environnement ou son représentant;
- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne- Rhône -Alpes :**
 - la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne- Rhône-Alpes ou son représentant;
- **La Chef du Bureau de la Sécurité Civile de la Préfecture du Cantal ou son représentant.**

1^o bis- L'Agence Régionale de Santé :

- **Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant.**

2^o- Cinq représentants des collectivités territoriales :

- **Deux membres du Conseil Départemental du Cantal :**

- Titulaires

Mme Mireille LEYMONIE,
Conseillère départementale

M. Gilles CHABRIER
Vice-Président

- Suppléants

Mme Aurélie BRESSON
Conseiller départemental

M. Stéphane FRECHOU
Conseiller départemental

➤ **Trois représentants des communes :**

- Titulaires

M. Christian POULHES,
Maire de Naucelles

M. Michel COSNIER,
Maire de Marmanhac

M. Daniel MIRAL,
Maire d'Andelat

- Suppléants

M. Gérard PRADAL,
Maire de Labrousse

M. Jean-Pierre SOULIER,
Maire de Le Vigean

M. Guy MICHAUD,
Maire de Cussac

3°- Neuf personnes réparties à parts égales entre des représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du CODERST et des experts dans ces mêmes domaines :

➤ **un représentant des associations agréées de consommateurs :**

- **M. Jean-Luc MARONNE,** Président de l'Association UFC Que choisir Cantal ou sa suppléante **Mme Marie-Christine CAVROIS** administratrice de l'Union départementale des associations familiales du Cantal;

➤ **un représentant des associations agréées de pêche :**

- **M. Marc GEORGER,** Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Cantal, ou son suppléant **M. Yves TURQUET.**

➤ **un représentant des associations agréées de protection de l'environnement :**

- **M. Jean-Marie BORDES,** désigné par le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de Haute Auvergne, ou son suppléant, **Mme Marie LOUVRADOUX-GRENIER;**

➤ **un représentant de l'association ATMO :**

- **M. Cyril BESSEYRE,** référent territorial Cantal de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes sur les problématiques de pollution atmosphérique, ou son suppléant **M. Arnaud RACHER,** chargé d'études Actions et Territoires;

➤ **un représentant de la profession agricole :**

- **M. Joël PIGANIOL,** désigné par la Chambre d'Agriculture du Cantal, ou sa suppléante, **Mme Chantal COR;**

➤ **un représentant de la profession du bâtiment :**

- **M. Dominique GOUZE,** désigné par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal, ou son suppléant **M. Pierre MAGOT;**

- **un représentant des industriels exploitants d'installations classées :**
 - **M. Bruno LACAMBRE**, désigné par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal, ou sa suppléante, **Mme Marie SIQUIER**;
- **un architecte :**
 - **Mme Émilie BERNARD**, désignée par l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône- Alpes, ou sa suppléante **Mme Caroline GIRARD**;
- **un ingénieur en hygiène et sécurité :**
 - **M. Christophe BONNAUD**, désigné par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT Auvergne), ou sa suppléante **Mme Christine BALAGE**;

4°- Quatre personnes qualifiées :

- Le docteur Marie-Pierre **BENEZET**, praticien hospitalier ou sa suppléante, le docteur Colette **DIJOLS-TOURDE**;
- **M. Frédéric HONORÉ**, pharmacien,
- **M. Pascal GUÉNET**, Directeur du Lycée Agricole Georges Pompidou d'Aurillac, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts et docteur en sciences, spécialisé en paléoécologie (évolution des climats et de la végétation);
- **M. le Lieutenant David FRANCOIS**, membre du SDIS 15, adjoint au service prévision ou son suppléant **M. le Capitaine Samuel SABATIER**, responsable du CTA/CODIS

ARTICLE 2 : Le mandat des membres court jusqu'à l'expiration de la durée de trois ans qui prend effet à compter de la signature du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Sauf urgence, les membres titulaires ont accès cinq jours au moins avant la date de la réunion à une convocation comportant l'ordre du jour et les documents nécessaires à l'examen des projets présentés.

L'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires à la préparation de la réunion seront mis à disposition soit via une plateforme de téléchargement soit envoyés par messagerie électronique si leur taille le permet., dans le délai susmentionné.

Chaque membre titulaire ou suppléant communique au secrétariat du conseil, en préfecture, une adresse mail sur laquelle il pourra recevoir les documents précités et l'informer de toute modification de celle-ci.

Sur demande expresse d'un membre, les documents précités lui seront envoyés par voie postale en cas d'impossibilité d'accéder à la plateforme de téléchargement.

ARTICLE 4 : Chaque membre titulaire s'assure, dès réception de la convocation, de sa disponibilité aux date et heure de la réunion et en informe sans délai le secrétariat du conseil.

En cas d'indisponibilité, il en avise sans délai son suppléant et met à sa disposition l'ensemble des documents relatifs à la réunion.

Un suppléant ne peut participer à une réunion du CODERST qu'en cas d'absence du membre titulaire.

Lorsqu'il n'est pas suppléé, le membre du CODERST peut donner mandat à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat.

Les règles de composition et de fonctionnement, notamment celles de quorum, de vote et de majorité sont celles fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

Le président a droit de vote. En cas de partage égal des voix, sa voix est prépondérante.

ARTICLE 5 : Le secrétariat du CODERST est assuré par le Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique de la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial de la Préfecture du Cantal.

ARTICLE 6 : L'arrêté préfectoral n° 2021-726 du 11 juin 2021 modificatif fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), est abrogé.

ARTICLE 7 : L'arrêté n°2021-1732 du 28 octobre 2021 est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté ;

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Préfet dans les deux mois à partir de sa publication, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans les mêmes délais.

ARTICLE 9 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques et publié au Recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

signé

Wahid FERCHICHE